

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 4 février 2025

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à BURLLOT David,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à BOUZID Nathalie,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à LAVENU DE NAVERAN Hélène,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BRIENS Pierrick,

SECRETARE DE SEANCE : GRIMAUULT David

Délibération n°2025-011

Membres en exercice : 35 – Présents : 25 - Absents : 10 – Pouvoirs : 10

URBANISME

AIDES INDIVIDUELLES AU RAVALEMENT DE FAÇADES - ATTRIBUTION

Le 6 mai 2024, la Commune de Lamballe-Armor a engagé, dès le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), une opération façades, sur un périmètre défini de son centre ancien, en accompagnement des autres volets du dispositif (2024-2029). Le périmètre de cette nouvelle campagne de ravalement de façade comprend les rues suivantes : rue du Dr Calmette, rue du Four, rue Notre-Dame, rue Villedeneu, rue Bario, Place du Martray, rue Pasteur, rue de Lourmel, rue Charles Cartel, rue du Val.

Les travaux de façade s'entendent au sens large et incluront : les modénatures, les menuiseries extérieures, les volets bois persiennes, les balcons avec garde-corps ferronnés, les descentes d'eaux pluviales et gouttières.

Les conditions d'accompagnement sont les suivantes :

- La Ville de Lamballe-Armor intervient en soutien des propriétaires occupants sans conditions de ressources, et des bailleurs d'immeubles situés dans le périmètre ciblé par le dispositif,
- Le soutien aux travaux de ravalement est conditionné à la décence des logements et nécessite une visite de contrôle par l'opérateur pour chacun des logements.
- Les aides communales pourront représenter jusqu'à 50% du montant hors taxes des travaux selon leur nature, avec un plafond de 5 000 €.

Dans ce cadre, un dossier de demande de subvention pour travaux de requalification de façades est proposé pour le versement de l'aide financière :

Nom du demandeur	Type de travaux	Aide proposée
MENAGE Hélène	Pose de volets persienne	2 436,95 €

Vu la délibération n°2024-027 du 6 mai 2024, validant les modalités d'octroi de l'aide au ravalement de façade,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- OCTROIE une aide, pour son projet, de 2 436,95 € à Mme MENAGE Hélène,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

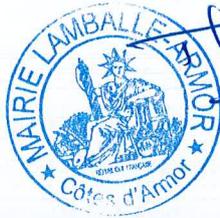
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 13 FEV. 2025

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 17 FEV. 2025

De la publication le 17 FEV. 2025